

# Conditions Générales de Vente

## Désignation

La société IGNACE ISABELLE - INSPIR' désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au .21 rue JEAN MACE MONTESSON 78360

IGNACE ISABELLE - INSPIR' met en place et dispense des formations inter et intra entreprises, à MONTESSON, et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de la société IGNACE ISABELLE - INSPIR'
- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

## Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société IGNACE ISABELLE - INSPIR' pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat. Les conditions particulières prévalent sur les présentes conditions générales de vente pour toute clause contraire ou incompatible. Si une clause était réputée non écrite ou non applicable, les autres clauses restent applicables. La non application d'une des clauses par la société IGNACE ISABELLE - INSPIR' quelle qu'en soit la durée ne vaut pas renonciation à celle-ci.

## Devis et attestation

Pour chaque formation, la société IGNACE ISABELLE - INSPIR' fournira sur demande un devis au client.

Une convention particulière est systématiquement établie entre la société IGNACE ISABELLE - INSPIR', l'OPCO ou le client.

La convention doit être retournée signée par le client avant le démarrage de la formation.

À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation, ainsi que des feuilles d'émargement peuvent lui être fournies.

## Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros (TVA non applicable : prestations de formation en exonération de TVA, article 261-4-4 du CGI). Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque. Les règlements en espèce sont acceptés avec un maximum de 1 000 euros (article D112-3 du code monétaire et financier).

Les factures sont émises :

- avant réalisation de la prestation pour les factures d'acompte
- après l'exécution de tout ou partie de la prestation (service fait)

Sauf indication contraire portée sur la facture, le règlement doit être effectué comptant, sans escompte, à réception de la facture. En cas de non paiement dans les délais, une indemnité de 40 € pour frais de recouvrement s'applique en sus des intérêts de retard au taux de 3% (au 1er janvier 2021).

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

# IGNACE ISABELLE - INSPIR'

21 rue JEAN MACE  
78360 MONTESSON  
Email: ignace.isabelle@gmail.com  
Tel: 0664151483

# INSPIR'

## Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où la société IGNACE ISABELLE - INSPIR' ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

## Conditions de report et d'annulation

En cas d'annulation moins de 6 mois avant la date de la formation avant la date prévue, le client s'engage à verser la moitié de la somme due pour la totalité de la formation.

## Report

Si l'organisme de formation Inspir' devait retarder la date de début d'une session, le client pourra choisir avec le formateur les dates les plus opportunes pour rattraper une sessions.

En cas de demande de report par le client, moins de 6 mois avant la date prévue, celui-ci devra convenir de nouvelles dates en accord avec l'organisme de formation. Si, du fait de l'indisponibilité du formateur et/ou des stagiaires, les dates doivent être reportées au semestre ou à l'année civile suivante, le client supportera un coût de 10% supplémentaire par journée de formation.

## Report pour cause de COVID 19 ou autre pandémie

Si le client demande le report de la formation pour l'une des causes ci-dessus, l'organisme de formation proposera en priorité une formation en distanciel (outils et méthodes fournis par l'organisme, le matériel et l'accès à internet reste à la charge du client)

Si le client refuse cette solution ou n'est pas en mesure d'accepter une formation en distanciel, les dates seront reportées :

- sans frais ni pénalités si le report intervient au moins 15 jours avant la date de la session ou si la session reportée l'est sur la même année civile ou sur le semestre suivant la date initiale
- avec une pénalité de 10% par jour de formation reporté, si celle-ci ne peut avoir lieu sur la même année civile ou le semestre suivant

## Interruption et absences

En cas d'interruption de la formation pour une cause autre que la force majeure lorsqu'un module (1 ou 2 journées selon les dates prévues dans la convention a débuté et que le formateur assure la formation, la totalité de ce module est dû quel que soit le nombre de participants effectivement présents.

## Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

## Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

## Informatique et libertés, règlement général de protection des données (RGPD)

La société IGNACE ISABELLE - INSPIR' collecte des données personnelles dans le cadre de son activité.

IGNACE ISABELLE - INSPIR' | 21 rue JEAN MACE MONTESSON 78360 | Numéro SIRET: 42477250700044 | Numéro de déclaration d'activité: 117882124 78 (auprès du préfet de région de: ILE DE FRANCE)

## IGNACE ISABELLE - INSPIR'

21 rue JEAN MACE  
78360 MONTESSON  
Email: ignace.isabelle@gmail.com  
Tel: 0664151483

# INSPIR'

La base légale de la collecte et du traitement de ces données est l'exécution de la convention de formation qui lie le client et le bénéficiaire, la conformité aux règlements et aux procédures qualité (OGDPC, DATADOCK et QUALIOPI) et le consentement pour les données facultatives.

Les données recueillies peuvent être :

- Identité : civilité, nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, adresse électronique, date de naissance, code interne de traitement permettant l'identification du client, données relatives à l'enregistrement sur des listes d'opposition.
- Données relatives à la (aux) formation(s) suivies : date, lieu et programme, assiduité, questionnaires d'évaluations de la satisfaction et des compétences, échanges avec le formateur.
- Données relatives à l'employeur, la profession, les compétences professionnelles, les conflits d'intérêt (base transparence santé),

La société est le destinataire principal des données recueillies. Celles ci sont traitées informatiquement avec l'aide du logiciel Digiforma (dont les employés ont accès aux données). Elles sont également accessibles aux sous traitants de la société qui s'engagent au respect de la confidentialité.

Elles ne sont pas transmises à des tiers à l'exception des demandes émanant des autorités publiques et des organismes auditant la société (dans le cadre de l'OGDPC, DATADOCK, QUALIOPI et tout autre audit auquel la société se soumettrait).

Le client et les stagiaires ont un droit d'accès, de rectification et d'opposition à la collecte des données. Ce droit s'exerce par email à ignace.isabelle@gmail.com ou par courrier auprès de l'organisme.

Les données comptables sont conservées 10 ans.

Les autres données personnelles sont conservées pour une durée de 5 ans. Elles peuvent être anonymisées sur demande à la fin de l'exercice comptable suivant l'année de la formation.

### Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société IGNACE ISABELLE - INSPIR' et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Versailles.